

Résidents !

Tomtom et Clairette, le 13 septembre 2012 à 12:10

Si vous avez bien tout suivi, vous savez qu'on a obtenu il y a un peu plus d'un mois nos visas de résidence Kiwis.

Cela a, comme vous pouvez vous en douter, pas mal d'implications pour nous : non seulement on a le droit de rester indéfiniment en Nouvelle-Zélande (on n'était autorisés à rester que jusqu'au 22 décembre 2012 auparavant), mais on n'aura pas à payer deux fois les frais correspondant à l'accouchement et aux soins (parce que jusqu'à maintenant on payait l'assurance santé via nos impôts mais on devait payer la sage-femme, les analyses, échos et autres frais médicaux plein pot), et on a le droit de créer une entreprise au pays des Kiwis sans avoir à remplir des tas de conditions ni être supervisé par un bureaucrate.

Mais avant tout, nous ne sommes plus considérés comme de simples visiteurs en NZ et notre statut d'habitants permanents est reconnu par les Zotorités avec un grand Z. Au droit de vote et au passeport près, nous sommes considérés comme des citoyens Néo-Zélandais à part entière, et le bébé qui va naître d'ici quelques semaines et qu'on attend de pied ferme mais toujours marin aura un passeport néo-zélandais tout noir avec une fougère (ça va faire 3 nationalités de naissance en 3 générations du côté de Tomtom !).

Maintenant que c'est fait, on a tendance à se dire que ce n'était qu'une étape, et à oublier les nombreux états par lesquels on est passés entre notre arrivée en septembre dernier et l'obtention du précieux sésame début août : l'espoir désinvolte que tout aille vite et qu'on soit résidents dès début 2012, le retour sur terre avec les déceptions de nos recherches d'emploi, les examens médicaux, la reconnaissance des diplômes et l'examen d'anglais pour Clairette, les traductions officielles, l'expiration des examens médicaux juste avant la candidature à la résidence, l'insistance de l'immigration à avoir absolument les originaux de nos actes de naissances alors que c'est pas possible, le début de grossesse qui nous a fait craindre un report de tout le processus après la naissance, les photos pour prouver qu'on vit ensemble une relation stable depuis plus de 12 mois, le contrat de 6 mois de Clairette qui n'est finalement pas suffisant, l'officier d'immigration qui nous paraît d'abord intransigeante (c'était une dame) et ferme, mais qui se révélera patiente et compréhensive, et finalement la délivrance lorsque le statut de notre dossier sur le site de l'immigration passe de 'In progress' à 'Approved'.

Voici donc un petit résumé des aventures de Tomtom et Clairette qui demandent un visa de résidence catégorie 'Skilled Migrants' (immigrants qualifiés) en Nouvelle-Zélande. Les informations suivantes sont valables pour 2012, on ne peut pas garantir que ça ne changera pas ultérieurement. Attention, c'est dense.

Pour pouvoir entrer dans la catégorie 'Skilled Migrants', il faut que le candidat totalise un certain nombre de points sur un barème fixé par le Ministère de l'Immigration. Les principaux éléments qui permettent d'accumuler des points sont :

- d'abord le diplôme (qui doit être reconnu par l'Immigration, ou, à défaut, être évalué par la NZQA, zotorité d'évaluation des qualifications en NZ)
- le fait d'avoir ou non une offre d'emploi durable dans un domaine où la Nouvelle-Zélande manque de main d'œuvre – y en a un paquet, même éleveur de cochons ça passe
- et dans une moindre mesure l'âge, l'expérience professionnelle dans les mêmes domaines et les qualifications du conjoint

Au début, le plan était simple : on arrive en NZ, Tomtom trouve un boulot fissa – genre chez **Emirates Team New Zealand** – et on demande la résidence en y associant Clairette. Pourquoi dans ce sens ? Parce que Tomtom a un Master de l'Université de Southampton, ce qui ouvre deux portes : d'une part il n'y a pas besoin de passer un test d'Anglais car le fait d'avoir un diplôme validant une formation entièrement effectuée en Anglais dispense de cette formalité, et d'autre part ce diplôme figure texto dans la liste des formations reconnues directement par l'Immigration et dispense d'effectuer une longue et coûteuse démarche d'évaluation par la NZQA.

Vous vous en êtes aperçus si vous êtes un lecteur régulier de ce blog, c'est un doux euphémisme que de dire que ça ne s'est pas vraiment passé comme prévu. D'une part la recherche de boulot a été bien plus laborieuse que nous pensions dans un pays où la main d'œuvre qualifiée est pourtant rare. Nous qui nous imaginions trouver du travail avant Noël 2011, nous nous sommes retrouvés à postuler pour un Visa Vacances Travail (VVT qui dure 1 an et permet de travailler, la condition principale étant d'avoir moins de 30 ans) en décembre, afin d'une part de nous assurer de pouvoir rester dans le pays jusqu'à fin 2012, mais aussi pour nous permettre de dire à de potentiels employeurs qu'on était prêts à commencer immédiatement sans délais de paperasse.

Cette demande de visa a donné lieu à une visite médicale complète avec radio des poumons : en effet, ce VVT a porté à plus de 12 mois notre temps de séjour autorisé en NZ, et les Zotorités veulent s'assurer qu'on n'a pas la tuberculose. Soit. On aurait préféré dépenser nos 250\$ chacun pour autre chose qu'une radio des poumons accompagnée d'un check-up expéditif de 5 minutes avec une stagiaire, mais bon, comme de toutes façons il fallait passer par cette case pour notre demande de résidence, au moins c'était fait et on n'en parlerait plus (enfin c'est ce qu'on pensait à l'époque, toujours persuadés que tout irait très vite), on n'est pas considérés comme de futurs boulets pour le système de santé néo-zélandais encore plus socialisé qu'en France (sisi c'est possible), ce qui est la moindre des choses vu tout le pognon qu'on va payer en impôts (les salaires associés à nos niveaux de compétence nous faisant entrer allègrement dans la plus haute tranche d'imposition).

La suite, c'est Tomtom qui, en très bonne voie pour se faire embaucher chez Fisher & Paykel Healthcare comme ingénieur en modélisation numérique de tas de trucs compliqués et rigolos, se fait dégager sur un test psychométrique, et, le même jour, Clairette qui reçoit une offre pour un remplacement de 6 mois comme Manager Performance et Sécurité dans une filiale de Danone qui fait du lait en poudre pour bébé, en partie grâce à un chef français qui passait par là et met de côté son CV. Au passage, c'est là qu'on comprend que, malgré toutes les explications et autres liens qu'on met dans nos CVs, ils restent à peu près illisibles pour des

personnes peu familières avec le système français. Un ingénieur au sens français du terme, compétent dans plein de domaines différents, c'est un concept qui ne veut pas dire grand-chose ici (*NDCLFC : et pour être un peu médisante les RH et recruteurs connaissent les diplômes locaux mais n'ont absolument rien à cirer des autres diplômes inconnus pour eux, non mais vous croyez quoi, qu'ils vont essayer de se renseigner ou même cliquer sur les liens qu'on leur donne sur un plateau ?*).

Devant le peu d'offres dans le domaine de Tomtom et étant donné son black-listage chez un de ses potentiels employeurs Kiwis, lesquels se comptent sur les doigts d'une main, on prend rapidement notre décision, et on prépare le plus vite possible notre dossier pour une 'Expression d'Intérêt' à la résidence NZ avec Clairette en candidate principale. En effet, on ne peut pas postuler directement, on passe d'abord par une pré-sélection qui a pour but de trier les dossiers et d'inviter les candidats à déposer une candidature en bonne et due forme. Nous avons déjà sous la main nos extraits d'acte de naissance, nos diplômes originaux envoyés depuis la France, nos extraits de casier judiciaire (merci les parents pour l'aide logistique) et même d'un certificat de police du Royaume-Uni pour Tomtom qui y a séjourné plus de 12 mois, et aussi les traductions par un traducteur agréé des documents et diplômes français. Seul hic : comme c'est Clairette qui fait la demande, elle doit prouver qu'elle a un niveau d'anglais correct et donc passer l'**IELTS**, un examen d'anglais qui se révélera ultra-fastoche mais coûtera une après-midi plus la modique somme de 365\$, et elle doit aussi prouver que son diplôme (d'une certaine toute petite école d'ingénieurs française dont le petit nom se résume à l'antépénultième lettre de l'alphabet) est d'un niveau suffisant pour entrer dans la catégorie 'Immigrants Qualifiés', ce qui nous coûtera quelques mois plus la modique somme de 884\$. Eh oui, toutes les écoles d'ingé de France, toutes les universités, même les plus petites et les moins prestigieuses, **sont répertoriées**, mais pas la notre, qui n'est quand même pas la plus pourrie !! Quand on a demandé si la liste pouvait éventuellement être amendée, avec l'appui de l'ambassade de France, on nous répond en gros que ce n'est pas possible d'ajouter n'importe quelle formation à la liste. « N'importe quelle formation ». Ben voyons, y en a qui n'ont toujours pas digéré le **Rainbow Warrior** apparemment ! En attendant, ça va nous coûter des sous ces histoires, en plus de la vexation de voir pré-évaluée (pour l'expression d'intérêt à la résidence, une pré-évaluation suffit, l'évaluation 'complète' étant nécessaire pour la candidature finale) la formation de Clairette à un niveau « Bachelor », c'est-à-dire licence. Ça valait bien la peine de s'embêter, tiens ! La dernière inconnue réside dans le domaine pour laquelle la formation sera approuvée : en effet, ce domaine doit correspondre quasiment mot pour mot à la description du poste pour lequel on a une offre d'emploi. Mais non ce n'est pas compliqué, voyons, et tout le monde sait bien qu'un diplôme d'ingénieur en Biologie ne permet ab-so-lu-ment pas d'être compétent pour travailler dans l'Agro-alimentaire. Ceci dit, en mâchant le travail de la personne en charge de décider l'équivalence, on a réussi à obtenir ce dont on avait besoin.

Une fois ces deux sésames (IELTS et pré-évaluation) obtenus, on peut déposer notre Expression d'Intérêt en ligne en s'acquittant d'un droit de 440\$. Comme on est bien au-dessus (170) du seuil de points nécessaires de 140 – du moins le pensions-nous – on est sélectionnés directement et invités à déposer notre candidature. Candidature que nous envoyons quelques jours plus tard accompagnée des dernières copies certifiées conformes, d'un dossier 'preuve qu'on est en couple' constitué de rares photos de nous deux ensemble

espacées de plusieurs années (merci Maman Clairette la paparazette, parce que des photos de nous ensemble y'en a pas des milliers) et surtout de toutes les liste d'équipage (où nous figurons bien sûr tous les deux) tamponnées par les Zotorités de tous les pays traversés pendant notre voyage en Schnaps ! Ah, et d'un modeste règlement de 1550\$ pour le traitement de notre demande.

Le seul petit hic est qu'au moment de la candidature officielle, la visite médicale du VVT a ... expiré ! Eh oui, ce n'est valable que 3 mois ces choses-là. Nous nous inquiétons auprès de l'immigration, qui nous propose simplement de passer une visite d'actualisation. Chouette, ça nous coûte juste 45\$ par personne pour 5 minutes de papotage avec un docteur, toujours mieux que repasser tout le coûteux tralala avec radios et cie. On ne savait pas que c'était possible, l'info n'est disponible nulle part, mais c'est une bonne surprise !

Là, pour être honnêtes, on croyait que c'était réglé, et qu'il n'y avait plus rien à faire qu'attendre que notre dossier suive son cours dans les méandres de l'administration. Mais les Zotorités ne l'entendaient pas de cette oreille. Peu après l'envoi de notre dossier et le débit de la somme correspondante sur notre compte, nous recevons un gentil courrier soulevant notamment deux points : d'une part on n'a envoyé que des copies de nos actes de naissance (c'est-à-dire ce qu'on a reçu de nos mairies en France) et ça va pas mais alors pas du tout merci de nous envoyer les originaux, et d'autre part le contrat de Clairette n'entre pas dans la catégorie des offres d'emploi satisfaisant aux conditions d'attribution des points réclamés. En effet, c'est marqué en tout petit très loin dans une page du manuel, mais il faut un contrat ou offre d'au moins 12 mois pour obtenir les points correspondants. Alors que sur le site de constitution du dossier, quand on coche la case 'j'ai un contrat de 6 mois', il nous attribue bien les points. Grmblll.

Pour le coup des actes de naissance, ça nous fait rigoler 5 minutes. Un peu moins quand, après de longues et détaillées explications (« vous savez les actes de naissance en France c'est dans un livre, donc à moins qu'ils vous envoient le livre, ce dont nous doutons, vous ne pourrez jamais avoir l'original, et celui qui a certifié la conformité de la copie c'est celui qui est en charge de remplir le livre donc il y a quand même de fortes chances qu'il soit autorisé à certifier des copies d'actes de naissance » sur un ton un peu moins « je te prends pour un débilou »), on nous ré-explique que oui certes mais il faut quand même les originaux. Il a fallu tous les talents de graphiste de Clairette pour leur faire comprendre, via annotations et petits dessins sur scan d'acte de naissance, le qui-quand-comment-quoi-où des actes de naissance « à la fwançaïse ». A croire qu'on était les premiers français à leur envoyer un dossier.

Le contrat, par contre, ça n'allait pas pouvoir se régler à coup de petites annotations Photoshop (quoique on aurait pu essayer). Clairette étant en remplacement d'une personne ayant pris un congé sans solde de 6 mois, son employeur ne pouvait pas prolonger son contrat tant qu'il n'était pas certain que la personne en question ne souhaitait pas reprendre ses fonctions, ce qu'on ne saurait pas avant, au mieux, quelques semaines.

Entre temps, histoire de compliquer un peu les choses car jusqu'à maintenant comme vous avez pu voir c'était un peu trop simple, une grande nouvelle s'est officialisée. Enfin grande, pas plus grosse qu'un dé à coudre d'abord, puis une pomme, puis un pamplemousse ... C'est

super chouette, mais l'avenir nous semble tout à coup de plus en plus incertain : est-ce que Clairette va pouvoir obtenir un contrat plus long même en étant enceinte (la théorie c'est oui, mais bon) ? est-ce que même si c'est le cas, l'immigration ne va pas attendre après l'accouchement pour traiter notre demande (c'est arrivé à nos copains français), ce qui repousse à décembre 2012 ou après l'obtention de la résidence et donc la possibilité de créer une boîte pour Tomtom ? On n'a pas vraiment le choix de toutes façons, c'est le genre de truc qui se voit assez vite donc autant ne pas compter sur un dévastateur effet de surprise, on le dit au boulot de Clairette et à notre officier d'immigration. Et la bonne surprise c'est que ça ne devrait avoir aucune influence : du côté du travail, tout ne dépend que de la personne remplacée et comme Clairette se débrouille bien ils veulent plutôt la garder même si elle s'absente 14 semaines autour de l'accouchement, et du côté de l'immigration notre officier nous dit que cela ne change absolument rien à notre candidature. L'atmosphère se détend un peu, même si c'est rageant de savoir que notre destin n'est pas entre nos mains.

Et après de longues semaines d'attente, de tergiversation, de reviendra-reviendra pas, de mais-quoi-est-ce-qu'on-fait-si-ça-marche-pas, de siouplait-madame-l'officier-attendez-encore-une-semaine, de ah-il-a-dit-qu'il-revenait-mais-lundi-il-est-pas-venu-en-fait, le verdict est tombé : le remplacé démissionne définitivement, laissant la place pour Clairette. Un bon mois de délais RHistiques plus tard (encore un p'tit coup de siouplait-madame-l'officier-attendez-encore-une-semaine), Clairette a son contrat à durée indéterminée et l'envoie immédiatement à notre officier. Entre-temps, Tomtom en a décroché un, chez Fisher & Paykel Appliances, ce qui porte notre total de points à presque 200 pour 140 requis. On a du mal à y croire, mais ça se précise. Le statut de notre candidature passe de 'In progress' à 'Approved' sur le site de l'immigration, et quelques jours plus tard nous recevons un courrier nous annonçant officiellement la bonne nouvelle. Il nous suffit alors d'envoyer nos passeports dès que Claire revient d'un voyage d'affaires à Shanghai, accompagnés d'un règlement correspondant à une taxe d'immigration de 620\$ (celui-là c'est pour financer divers organismes d'aide aux nouveaux immigrés dont on ne savait pas qu'ils existaient – ils auraient pu nous être utiles avant la candidature pour nous aider dans nos démarches – et auxquels on ne fera jamais appel), pour les recevoir quelques jours plus tard, un visa à la fougère d'argent, sans date d'expiration, apposé sur une des pages libres.



Nos beaux visas tous neufs. La NZ est notre nouveau « chez nous »

Voilà, tout ça pour des petits autocollants numérotés. Des petits autocollants qui changent quand même pas mal de choses ... On gardera de cette expérience que même en étudiant assidûment la documentation, il n'est définitivement pas possible de saisir au premier abord les subtilités qui définissent l'acceptabilité d'un contrat de 6 mois ou non, que les relations avec les officiels ont toujours été très agréables et que ceux-ci ont toujours fait preuve de patience et de compréhension (sauf une avec les actes de naissance mais bon, ça devait être une nouvelle) pour s'adapter aux cas particuliers de leurs interlocuteurs. Avec le recul, on ne recommencerait pas tous les mois, mais ce n'était pas si horrible, surtout quand on relativise avec des **retours d'expérience pour d'autres pays**, ou quand on voit **comment ça se passe en France**, on se dit que, tout compte fait, c'était fastoche.

Reste plus qu'à importer Schnaps de façon permanente en NZ, mais c'est une autre histoire qu'on racontera dans un autre article parce que celui-ci commence à être un peu long !

Petit bilan en chiffres quand même pour finir, d'abord les durées :

- *date du dépôt de l'Expression d'Intérêt : 7 mars 2012*
- *date du dépôt de la candidature : 4 avril 2012*
- *date d'obtention du Visa : 8 août 2012 soit 5 mois (incluant 2 mois d'attente de contrat) après la première démarche*

Et le coût total : 4665\$ (NZD) soit environ 3000 € au total en 2012, décomposé comme suit :

- *Visites médicales : 250\$/pers (meilleur prix à Auckland après étude de marché détaillée) + actualisation 45\$/pers*
- *Evaluation NZQA (pré-évaluation 138\$, évaluation 746\$ et expédition et retour des diplômes en recommandé 46\$)*
- *IELTS à Auckland : 365\$*
- *Traduction officielle de documents français : 170\$ (meilleur prix à Auckland après mise en concurrence des traducteurs)*
- *Expression d'Intérêt : 440\$*
- *Dépôt de Candidature : 1550\$*
- *Taxe d'immigration, pour deux adultes : 620\$*

Adresse de cet article :

<https://www.lesbaleinesetlescoquillages.com/2012/09/13/residents/>

2 commentaire(s) :

tomtom- tomtom@lesbaleinesetlescoquillages.com - 25 juillet 2013 @ 11:22

Ravi que les informations de cet article vous soient utiles !

Pour la liste des organismes financés par la Migrant Levy, c'est [ici](#). Aucune idée de leur utilité / efficacité, on n'a pas testé.

Bon courage pour les démarches en tous cas.

Double Cabine- kofnc@yahoo.fr - 25 juillet 2013 @ 05:07

Super d'avoir réussi à obtenir la résidence!! De plus on apprend beaucoup de choses grâce à votre blog.

Nous sommes dans une démarche d'installation en NZ également dans la catégorie SMC et vous parlez d'associations qui aiderait les immigrants. J'ai fait quelques recherches infructueuses sur ces associations. Donc je voudrais savoir si vous connaissiez ces fameuse associations?

Merci!!